

Dans le cadre de la création de Bretagne INP, établissement composante de l'université de Brest (UBO), l'inscription administrative des étudiants de La Prépa Quimper se fait via le logiciel de scolarité de l'UBO.

Le serveur des inscriptions sera ouvert :

- Du 6 juillet au 15 juillet 2026
- Du 23 août au 2 septembre 2026

⚠ Ce serveur est hébergé par Bretagne INP – UBO et l'ENIB, il est donc tout à fait normal de trouver des références à l'ENIB.

Les champs marqués d'un astérisque « * » sont obligatoires.

Assistance web : inscriptions@enib.fr

Vous devrez effectuer votre inscription administrative.

Lien de connexion pour réaliser l'inscription administrative à La Prépa des INP Quimper :

<https://inscription.univ-brest.fr/iaprimo/ident1.jsf>

Identification

L'identification s'effectuera par la saisie d'un identifiant OPI, de votre date de naissance et de l'adresse mail personnelle renseignée l'année précédente.

Votre identifiant OPI vous sera envoyé par mail sur votre boîte mail personnelle début juillet 2026.

Une fois la demande de connexion effectuée, un mail contenant le lien d'inscription vous est envoyé. Il vous sera demandé de cliquer sur le lien pour confirmer votre identité.

Choix de l'inscription

L'inscription par le web se fait au niveau de l'étape :

- Cochez PENIPRExxx qui veut dire « Prépa INP 2e année »

Les étudiants ne pourront s'inscrire qu'à l'étape correspondant à la décision des jurys 2025-2026.

Saisie et modification des données personnelles

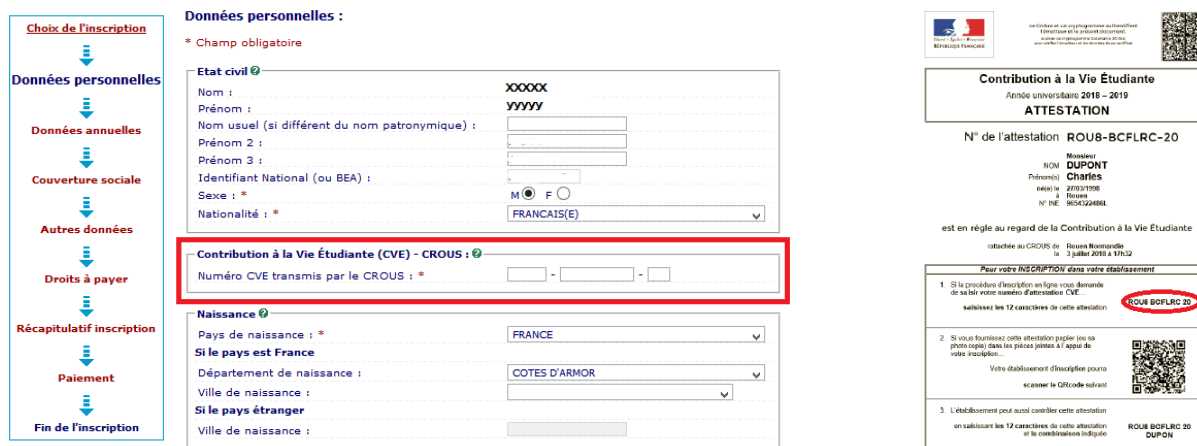
Vos données personnelles et annuelles sont pré-remplies d'après celles de votre dernière inscription.

Vous pouvez les modifier et les corriger si nécessaire.

Les rubriques marquées d'un astérisque « * » sont obligatoires.

Contribution à la vie étudiante

Vous devez saisir dans ce cadre le numéro d'identification CVEC qui vous a été transmis par le CROUS (Voir ci-dessous).



Choix de l'inscription

Données personnelles

Données annuelles

Couverture sociale

Autres données

Droits à payer

Récapitulatif inscription

Paiement

Fin de l'inscription

Données personnelles :

* Champ obligatoire

Etat civil

Nom : XXXXX
Prénom : YYYYY
Nom usuel (si différent du nom patronymique) :
Prénom 2 :
Prénom 3 :
Identifiant National (ou BEA) :
Sexe : * M ☒ F ☐
Nationalité : * FRANCAIS(E)

Contribution à la Vie Étudiante (CVE) - CROUS :

Numéro CVE transmis par le CROUS : *

Naissance

Pays de naissance : * FRANCE
Si le pays est France
Département de naissance : COTES D'ARMOR
Ville de naissance :
Si le pays étranger
Ville de naissance :

Contribution à la Vie Étudiante
Année universitaire 2018 - 2019
ATTESTATION
N° de l'attestation ROUS-BCFLRC-20
NON
Nom DUPONT
Prénom Charles
Date de naissance 27/03/1998
N° INE 934522888
est en règle au regard de la Contribution à la Vie Étudiante
rattachée au CROUS de Brest Normandie
le 3 juillet 2018 à 17h32
Pour votre INSCRIPTION dans votre établissement
1. Si la procédure d'inscription en ligne vous demande de saisir votre numéro d'attribution CVE, saisissez les 12 caractères de cette attestation : **ROUS BOFLRC 20**
2. Si vous fournissez cette attestation papier (ou sa photo scannée) dans les pièces jointes à l'appel de votre inscription...
Votre établissement d'inscription pourra scanner le QRcode suivant
3. L'établissement pourra aussi contrôler cette attestation en saisissant les 12 caractères de cette attestation et la contribution indiquée
ROUS BOFLRC 20
DUPONT

Tout étudiant s'inscrivant en formation initiale dans un établissement de l'enseignement supérieur est assujéti à la contribution à la vie étudiante et de campus. Cette contribution, dont le montant est fixé à 105€ (gratuit pour un boursier) est destinée à « *favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants* ». Cette contribution est à régler auprès du CROUS **avant** l'inscription administrative à l'ENIB. Vous devez pour cela vous connecter sur le site MesServices.etudiant.gouv.fr et suivre la procédure.

Merci de consulter le document « *Informations complémentaire 2026* » ou le site de la CVEC : cvec.etudiant.gouv.fr pour en savoir plus.

L'authenticité de ce code est vérifiée par Bretagne INP sur le serveur du CROUS

Situation de handicap

Ne déclarez un handicap que si vous avez la qualité de personne handicapée reconnue par une MDPH. Si vous avez un besoin spécifique ou un aménagement, merci de vous adresser au sebs@enib.fr et au [Service de santé des étudiants](http://Service.de.santé.des.etudiants) Quimper (02 90 94 48 15).

Etudiants boursiers

Tout étudiant se déclarant boursier sur critères sociaux doit être en mesure de fournir le justificatif délivré par le CROUS pour l'année 2026/2027. Le serveur d'inscription est connecté à celui du CROUS.

Si vous vous déclarez boursier et que votre dossier social étudiant n'est pas complet, votre statut de boursier ne sera pas confirmé et vous aurez à régler le droit d'inscription. Votre situation sera régularisée dès que vous transmettez votre avis d'attribution de bourse à la scolarité.

Couverture sociale et mutuelles

Le motif « statut n'ouvrant pas droit à la sécurité sociale étudiante » est mis d'office. En 2026/2027, tous les étudiants dépendront du régime général de sécurité sociale (CPAM). Vous serez automatiquement rattaché au régime général, sans aucune démarche de votre part. Vous devez créer un compte personnel sur le site ameli.fr et mettre à jour votre carte vitale. Il est conseillé aux étudiants non couverts par la mutuelle de leurs parents de souscrire à une complémentaire santé.

Droits à payer

Le total dû à l'établissement s'affiche. Si votre statut de boursier a été validé par le CROUS, le message « statut boursier confirmé » s'affiche.

Récapitulatif d'inscription

Un récapitulatif s'affiche à l'écran. Vérifier attentivement les informations saisies et imprimez-le. Si vous constatez une erreur, appuyez sur « PRÉCÉDENT ».

Votre inscription n'est pas encore terminée, deux étapes sont à effectuer :

- **Le paiement**
- **Le téléversement des pièces justificatives**

Paieiment

Etape n°1 : Un mail de l'UBO va vous être envoyé (sur votre adresse mail personnelle) pour vous communiquer le lien vers l'application de paiement.

Le paiement peut se faire :

- Immédiatement par carte bancaire via le lien sécurisé (en un seul prélèvement ou en trois fois)
- Si vous optez pour un paiement en espèces (en trois fois), veuillez-vous rendre au service finances de Bretagne INP (Bâtiment 1 ENIB, bureau A211 ou A205)

Si vous optez pour le paiement en espèces, cela entraîne la mise en attente de votre inscription. Cette dernière ne sera validée qu'à réception du règlement des droits.

INFORMATION : Le paiement par carte bancaire virtuelle (virtualys, e-carte bleue, payweb Card, ...) ne peut pas être utilisé pour un paiement en trois fois car il génère un numéro de carte de crédit utilisable une seule fois. Tout incident de paiement (non versement d'une des trois échéances) entraînera automatiquement l'annulation de l'inscription.

Etape n°2 : Une fois le paiement effectué, un mail contenant votre ticket de paiement vous est envoyé.

IMPORTANT : Le paiement et l'accès à la suite de l'inscription ne seront effectifs qu'après l'enregistrement du paiement par les agents de la scolarité de l'ENIB dans un délai de trois jours ouvrés. Il est inutile de contacter les agents de scolarité de l'ENIB pour les informer de votre paiement.

Etape n°3 : Une fois votre paiement enregistré par un agent de la scolarité de l'ENIB, un mail de l'UBO vous est envoyé pour poursuivre votre inscription. Ce mail contient deux liens vous permettant de :

- Téléverser les pièces justificatives
- Procéder à la création de votre compte informatique UBO (boite mail, dossier de scolarité).

Le non-paiement des droits d'inscription avant le 02 septembre 2026 entraînera le blocage du compte informatique de l'étudiant ou, pour l'étudiant en stage en entreprise, la dénonciation de sa convention.

SUITE A LA VALIDATION DE VOTRE PAIEMENT PAR NOTRE SERVICE :

Consultation de votre inscription

Vous pouvez consulter votre inscription et imprimer le récapitulatif en vous connectant sur le site : <https://inscription.univ-brest.fr/iareins/consultation/identification.jspx>

Pièces justificatives

Les pièces justificatives sont à transmettre à la scolarité via la plateforme **avant le 2 septembre 2026**.
Les pièces justificatives sont à déposer sur le Service numérique des pièces justificatives de l'UBO. **Le lien vous sera envoyé par mail suite à la validation des frais d'inscription par le service scolarité** (cela peut prendre jusqu'à 72h jours ouvrés).

Ce service numérique vous permet de déposer vos pièces justificatives et de suivre l'avancement de leur traitement par le service de scolarité.

Pour déposer une pièce justificative, cliquer sur le plus vert (+).

ATTENTION : Ne pas oublier de cliquer sur « **confirmer** ».

Service numérique des pièces justificatives

ENIB 2025-2026

N° étudiant :
Nom : Prénom : Né(e) le :

Aide
Contact
Quitter

CONSIGNES ET INFORMATIONS ? Aide

- La taille des fichiers ne peut pas dépasser 2 Mo.
- Les extensions autorisées sont les suivantes : jpeg, jpg, pdf, png.
- L'ajout et/ou la suppression de fichiers nécessitent une confirmation (bouton Confirmer)
- Texte libre personnalisable via Oupli

- Légende : Visualiser + Ajouter / Remplacer ✕ Supprimer ⌚ Dépôt / Suppression à confirmer

PIECES JUSTIFICATIVES ATTENDUES AU FORMAT NUMERIQUE ? Aide

		Libellé	Etat fichier	Visa administratif	Date de validation	Date de transmission	Date d'expiration	Date de refus	Motif de refus
1	+	Le récapitulatif de l'inscription	Refusée			03/06/2015 16:19		03/06/2015 16:27	Pièce illisible
2	+	Le formulaire d'inscription à la sécurit...	En attente						
3	+	Attestation assurance responsabilité...	Validée		03/06/2015 16:26	03/06/2015 16:25			

Retour haut

PIECES JUSTIFICATIVES ATTENDUES AU FORMAT PAPIER ? Aide

Libellé	Visa administratif	Date de validation	Date de transmission	Date d'expiration	Date de refus	Motif de refus
Pour une inscription en 5e année, une enveloppe format A4 ...	En attente					
Pour les étudiants en stage au semestre d'automne, 1 envel...	Transmise		03/06/2015 16:38			

Retour haut

Quitter

Votre inscription est complète quand toutes les pièces justificatives ont été validées et que le paiement des droits d'inscription a été effectué.

Votre carte d'étudiant vous sera remise à la rentrée, sous réserve de dossier complet. Et votre certificat de scolarité se trouve sur votre compte ENIB sur l'onglet « Dossiers de scolarité pour année 2026-2027 (via UBO) » (disponible une fois les pièces justificatives validées).

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à cette procédure. Elle vous donne un droit d'accès et de rectification sur les données vous concernant. Cette requête doit être adressée au Directeur de l'ENIB.